



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'ALLIER

**PREFET DE L'ALLIER**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**Du 13 Janvier 2014**

**Edité le 13 janvier 2014**

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS****Bureau des procédures d'intérêt public**

3 Extrait de l'arrêté interpréfectoral N° 59/14 du 10 janvier 2014 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la société ALL'CHEM sur les communes de Montluçon et Désertines.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

4 Extrait de l'ARRETE N° 76 / 2014 conférant délégation de signature du Préfet de l'Allier, à M. François DUMUIS Directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne

7 Décision n° 2014-01 DS Portant délégation de signature

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST**

8 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière

10 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

13 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

15 Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

19 Extrait de l'Arrêté préfectoral n° 74 / 2014 Portant transfert d'autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs gérés par l'Association Tutélaire Montluçonnaise (ATM) et l'Association Tutélaire de Vichy et sa Région (ATIVER) à l'Association Tutélaire Nord Auvergne (ATNA)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

20 Extrait de l'Arrêté N ° 75/2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

**DÉFENSEUR DES DROITS**

28 Décision du défenseur des droits

<b>PREFECTURE DE L'ALLIER</b>
-------------------------------

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS****Bureau des procédures d'intérêt public**

**Extrait de l'arrêté interpréfectoral N° 59/14 du 10 janvier 2014 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la société ALL'CHEM sur les communes de Montluçon et Désertines.**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site de la Société ALL'CHEM annexé au présent arrêté est approuvé.

**ARTICLE 2**

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'Urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes de Montluçon et Désertines par le biais d'un arrêté de mise à jour des documents d'urbanisme.

**ARTICLE 3 – Contenu du Plan**

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- Une note de présentation décrivant les installations ou stockage à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques,
- Des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du Code de l'Environnement,
- Un règlement précisant, pour chaque zone :
- les secteurs de délaissement mentionnés au II de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement,
- les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement,
- les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement,

- Un cahier des recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.

**Fait à Moulins, le 10 janvier 2014**

**Signé Serge BIDEAU**

Le texte complet de cet arrêté peut aussi être consulté à la Préfecture de l'Allier et sur le site internet [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr).

### **AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**Extrait de l'ARRETE N° 76 / 2014 conférant délégation de signature du Préfet de l'Allier, à M. François DUMUIS Directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne**

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Au titre des compétences du préfet de département relatives à la veille, à la sécurité et aux polices sanitaires, à la salubrité et à l'hygiène publiques, délégation est donnée à M. François DUMUIS, directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne, à effet de signer toute décision et d'en suivre l'exécution, dans les matières définies ci-après :

#### **A. Admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat**

La délégation du préfet au directeur général de l'agence régionale de santé sera mise en œuvre pour :

1. Aviser dans les vingt-quatre heures de toute admission en soins psychiatriques, ou sur décision de justice, de toute décision de maintien et de toute levée de cette mesure, toute décision sur les modalités de prise en charge conformément à l'article L 3213-9 du code de la santé publique :
  - le procureur de la République près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est situé l'établissement d'accueil de la personne et le procureur de la République près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel celle-ci a sa résidence habituelle ou son lieu de séjour ;
  - le maire de la commune où est implanté l'établissement et le maire de la commune où la personne malade a sa résidence habituelle ou son lieu de séjour ;
  - la commission départementale des soins psychiatriques mentionnée à l'article L 3222-5 du code de la santé publique ;
  - la famille de la personne qui fait l'objet de soins ;
  - le cas échéant, la personne chargée de la protection juridique de l'intéressé.
2. Informer sans délai les autorités et les personnes mentionnées ci-dessus de toute décision sur les modalités de prise en charge du patient sous une autre forme que celle d'une hospitalisation complète.

#### **B. Protection sanitaire de l'environnement et contrôle des règles d'hygiène.**

La délégation du préfet au directeur général de l'agence régionale de santé sera mise en œuvre pour :

1. Procéder au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et ce, conformément aux dispositions de l'article L 1311-1 du code de la santé publique, et aux arrêtés du représentant de l'Etat dans le département, ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières pour la protection de la santé publique dans le département, conformément aux dispositions de l'article L 1311-2 du code de la santé publique.
2. Procéder aux contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine, conformément aux dispositions des articles L 1321-1 à L 1321-10, R 1321-1 à 1321-61 et D 1321-103 à D 1321-105 du code de la santé publique.
3. Procéder aux contrôles des eaux minérales naturelles, conformément aux articles L 1322-1, 1322-13, ainsi que R 1322-1 à 1322-67 du code de la santé publique.
4. Procéder aux contrôles des piscines et baignades ouvertes au public, conformément aux dispositions des articles L 1332-1 à L 1332-9 et D 1332-1 à D 1332-42 du code de la santé publique.
5. Procéder aux contrôles pour la lutte contre le bruit et nuisances sonores, conformément aux dispositions des articles R 1334-31 à R 1334-37 du code de la santé publique.
6. Procéder aux contrôles des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, conformément aux dispositions des articles R 1335-1 à R 1335-8 du code de la santé publique.
7. Procéder aux contrôles des pollutions atmosphériques à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitat et aux déchets, conformément aux dispositions des articles L 1335-1 et L 1335-2 du code de la santé publique.
8. Vérifier la salubrité des habitations et des agglomérations, conformément aux dispositions des articles L 1311-4, L 1331-22, L 1331-23, L 1331-24, L 1331-25, L 1331-26 à L 1331-31 du code la santé publique.
9. Prendre les mesures de lutte contre le saturnisme infantile et l'amiante, conformément aux dispositions des articles L 1334-1 à L 1334 -13 et R 1334-1 à R 1334-13 du code la santé publique.

### **Article 2 :**

Demeurent réservées à la signature du préfet de département l'ensemble des correspondances traitant des matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>,

- à destination des élus parlementaires, du président du conseil régional ou du président du conseil général,
- à destination des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale ou à destination des maires des communes du département, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service,
- à destination des administrations centrales, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou aux relations de service.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUMUIS, directeur général de l'ARS d'Auvergne et en application de l'article 43 (13°), du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, la présente délégation sera exercée :

1) En toutes matières en relevant, concurremment par :

- Monsieur Philippe GARABIOL, directeur général adjoint, secrétaire général par intérim,
- Monsieur Joël MAY, directeur de l'offre médico-sociale et de l'autonomie, délégué territorial du Puy-de-Dôme
- Madame Marie-Christine BRUNEL, directrice de l'offre ambulatoire, de la prévention et de la promotion de la santé,
- Monsieur Hubert WACHOWIAK, directeur de l'offre hospitalière et des établissements de santé,
- Monsieur Jean SCHWEYER, délégué territorial de l'Allier,
- Madame Christine DEBEAUD, déléguée territoriale du Cantal,
- Monsieur David RAVEL, délégué territorial de la Haute Loire,
- Madame Sylvie GOUHIER, déléguée territoriale adjointe du Puy de Dôme,
- Madame Michèle TARDIEU, directrice de la délégation à la stratégie et à la performance,
- Monsieur Stéphane DELEAU, chef de la mission « VAIC ».

2) En période d'astreinte, pour les correspondances courantes n'emportant pas décision, concurremment par :

M. ANDRE Jean-Marie, Mme ATHANASE Dominique, M. AUBRY Christophe, Mme BARBAT-BUSSIÈRE Séverine, Mme BERGE Fabienne, Mme BOIGE Carine, M. BUCH Alain, Mme CAILLOT Laurence, Mme CONORT Christelle, Mme DEVEAUX Céline, Mme DUCARUGE Sandrine, M. GUIBERT Philippe, Mme GUIGON Valérie, Mme LABELLIE BRINGUIER Christelle, Mme MONTUSSAC Isabelle, M. PAILHOUX Olivier, Mme PORTRAT Marie-Laure, Mme POUZET Marguerite, M. RAVEL Jean-François, M. RENARD Stéphane, Mme ROBIOLLE Roselyne, Mme RONGERE Marie-Laure, Mme VALMORT Isabelle, M. VERGNE Dominique, Mme VIRIOT Martine, Mme WEISZ PRADEL Lénaïck.

3) hors période d'astreinte, au sein de la délégation territoriale de l'Allier, pour les correspondances courantes n'emportant pas décision, concurremment par :

- Monsieur Alain BUCH, responsable du pôle de l'offre de soins,.
- Madame Karine LEFEBVRE-MILON, responsable de l'unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale,
- Madame Isabelle VALMORT, responsable de l'unité des établissements de santé.

4) hors période d'astreinte, pour les correspondances courantes relatives aux admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat, concurremment par les cadres de la délégation territoriale du Puy-de-Dôme dont les noms suivent:

- Monsieur Gilles BIDET, chef du bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires,

- Madame Marie-Laure PORTRAT, chef du bureau des questions hospitalières,
- Monsieur Dominique VERGNE, chef du bureau des questions médico-sociales.

#### **Article 4 :**

L'arrêté n° 2498/2013 du 20 septembre 2013 est abrogé.

#### **Article 5 :**

Le directeur général de l'ARS d'Auvergne, le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Allier, ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne.

Moulins, le 13 janvier 2014

Le Préfet,  
Signé

Benoît BROCARD



#### **E.H.P.A.D. François Mitterrand**

Maison de Retraite Publique médicalisée  
1, avenue de la République  
Boîte Postale 68  
03800 GANNAT



04.70.90.62.00



04.70.90.25.55



[mr.gannat@wanadoo.fr](mailto:mr.gannat@wanadoo.fr)

---

### DECISION N° 2014-01 DS PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

---

Le Directeur de l'E.H.P.A.D. « François Mitterrand » de GANNAT,

- Vu la loi n°75-535 modifiée du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales,
- Vu le titre I du statut général des fonctionnaires,
- Vu le titre IV du statut général des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,
- Vu les circulaires, décrets et arrêtés relatifs à la loi n°2002 du 2 janvier 2002,
- Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Compte tenu que le directeur ou la directrice de la structure a pour une de ses missions d'exercer les fonctions d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'Etablissement,
- Compte tenu des éventuelles absences statutaires du directeur ou de la directrice de la structure ; et afin d'assurer les actes de gestion courante relatifs aux besoins de fonctionnement de l'établissement,

DECIDE

**ARTICLE 1**

Durant l'absence programmée de Monsieur Christian VERRON, Directeur, délégation de signature est conférée à **Madame Marie-Ange LAPRUGNE**, Attachée d'Administration Hospitalière, à effet de signer tous actes, toutes décisions, tous documents relevant des attributions du Directeur et tous documents relevant des attributions de l'ordonnateur (mandats, bordereaux de paiement, titres de recettes) dans le cadre de la gestion courante.

**ARTICLE 2**

Cette décision prendra effet pour la période du **13 janvier 2014 au 17 janvier 2014**.

**ARTICLE 3**

Madame Marie-Ange LAPRUGNE, Attachée d'Administration Hospitalière, tiendra la liste exhaustive des documents signés en vertu de la présente délégation et remettra les pièces signées par délégation à Monsieur Christian VERRON, Directeur, dès son retour.

Fait à Gannat, le 9 janvier 2014

Le Directeur,

Christian VERRON

**Destinataires :**

- Directeur par intérim
- Intéressé
- Comptable Etablissement (2)
- Dossier de l'agent
- Préfecture - recueil des actes administratifs
- Cadres Administratifs et Soignant
- Affichage

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST**

**Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

**ARTICLE 1** : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

**A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE**

A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire

*Code du Domaine de l'État : art. R53  
Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants  
Circ. N° 80 du 24/12/66*

A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres

*Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants*

- A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*
- A4 - Convention de concession des aires de service
- A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles *Circ. N° 50 du 09/10/68*
- A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public *Circ. N° 69-113 du 06/11/69*  
*Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants*  
*Code du domaine de l'État : art. R53*
- A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national *Code de la voirie routière : art. L123-8*

## **B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE**

- B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents *Code de la route : art. R 411-8 et R 411-18*  
*Code général des collectivités territoriales*  
*Arrêté du 24/11/67*
- B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts *Code de la route : art. R 422-4*
- B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture *Code de la route : art. R 411-20*
- B4- Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation *Code de la route : art. 314-3*
- B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés *Code de la route : art. R 432-7*

## **C/ AFFAIRES GENERALES**

- C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service *Code du domaine de l'État : art. L53*
- C2 - Approbation d'opérations domaniales *Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970*
- C3 - Représentation devant les tribunaux administratifs *Code de justice administrative : art R431-10*
- C4 - Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige *Circ. Premier Ministre du 06/04/2011*

**ARTICLE 2 :** La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent et par leurs intérimaires désignés :

**Chefs de services et chefs de SREX :**

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Moulins

**Chefs d'unités et de districts :**

- M. Gilles DELAUMENI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du district de Moulins
- M. Sébastien BERTHAUD, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de la cellule juridique et du domaine public

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Caroline D'OMS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée des affaires juridiques

**ARTICLE 4 :** Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

A Lyon, le 2 janvier 2014

**Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2013336-0004 du 04 décembre 2013 susvisé portant délégation de signature à M. Yves DUPUIS en matière de compétence générale.

**ARTICLE 2 :** sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

-

es circulaires aux maires ;

- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;

- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés :

### MQDD

-M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014)

-Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)

### Secrétariat général

- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles/informatique

- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines

- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

### Service patrimoine et entretien

- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art

- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule juridique et du domaine public

### Service exploitation et sécurité

- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité

- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation

- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière

- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA

- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA

- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet

### SREX de Lyon

- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef du SREX de Lyon (à compter 01/02/2014)

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon

- M. Patrick PREVEL, TSCDD adjoint au chef du district de Lyon

- M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef du PC de Genas

- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne

- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St Étienne

- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

#### SREX de Moulins

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

#### SIR de Moulins

- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du SIR de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)
- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

#### SIR de Lyon

- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- **M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit**
- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- **M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet**
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- **M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet**
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- **M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet**

#### SREI de Chambéry

- **M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du SREI de Chambéry**
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels
- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels

- **M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études**

- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

**ARTICLE 4** : le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 2 janvier 2014

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim,

SIGNE

Yves DUPUIS

**Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué**

**ARTICLE 1** : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ICTPE, directeur de l'ingénierie
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

**ARTICLE 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après :

Secrétariat général :

- M. Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service exploitation et sécurité / Pôle Équipements Systèmes :

- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de St-Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef du district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon
- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- **M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit**
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet

**- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet**

- M. Julien CHAMBEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de pôle études
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet

- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- Mme Sophie PETITJEAN, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

**ARTICLE 4** : Les intérimaires expressément désignés des agents listés ci-dessus bénéficient, dans le cadre de leur intérim, de la même subdélégation de signature.

**ARTICLE 5** : La présente subdélégation prend effet à compter de ce jour.

Lyon, le 02 janvier 2014

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Es par intérim,

Signé

Yves DUPUIS

**Extrait de l'Arrêté portant subdélégation de signature de M. Yves DUPUIS, Directeur adjoint de l'Exploitation des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 2** : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

**Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :**

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines
- M. Philippe WATTIEZ, IDTPE, chef des pôles Gestion/Management et Ressources matérielles
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

- Mme Séverine BESSON, IDTPE, chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, IDTPE, chef de projet, adjoint au chef de SIR (antenne de Mâcon)

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 d'euros HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés.

**Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :**

Secrétariat Général :

- M.Morgan HAMON, AE, chef du pôle communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Mathieu BERGEON, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- Mme Laurène FAURIA, ITPE, chef de la cellule ouvrages d'art
- M. Sébastien BERTHAUD, TSCDD, chef de la cellule gestion du domaine public
- M. Thomas CAILLOT, ITPE, chargé du domaine entretien routier
- M. Norbert HARCHEN, OPA, chef d'exploitation, chargé du domaine matériel et immobilier

Service exploitation et sécurité :

- M. Sylvain TROUBETZKY, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSCDD, chef de la cellule mission sécurité routière
- M. Christophe DUSSOT, TSCDD, adjoint au chef de la division transport du CRICR RAA
- M. Pascal GLASSON, ITPE Chef de projet
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSCDD, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Olivier SENE, TSCDD, chef de maintenance PC Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Saint Étienne
- Mme Sylvie DEVUN, TSCDD, chef du PC Hyrondelle
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, TSCDD, adjoint au chef du district de Valence
- M. François PERROT, TSCDD, chef de cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Gilles DELAUMENI, TSCDD, chef du district de Moulins
- M. Éric BERNARD, TSCDD, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, TSCDD, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSCDD, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, TSCDD, adjoint au chef du district de Mâcon

- M. Gérard LABORBE, TSCDD, chef de la cellule gestion de la route

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, TSCDD, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane
- Mme Denise THIEVENAZ, SACDDCE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble
- M. Thierry BATAILLE, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, IDTPE, chef du pôle tunnels
- M. Serge PROST, TSCDD, chef du pôle études

SIR de Lyon :

- Mme Marie-Joëlle JUNOD, SACDDCS, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- M. Guillaume SERRA, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSCDD, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet
- M. Nicolas COSSOUL, ITPE, chef de projet
- M. Sébastien BOUTEILLE, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Daniel PERRET, SACDDCN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du pôle études
- M. Pascal DESMAISONS, TSCDD, chef de la cellule assainissement
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Michel SIGAUD, ITPE, chef de projet
- Mme PETITJEAN Sophie, SACDDCE, chef du pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)
- M. Christian ZUCCALLI, TSCDD, chef du pôle études (antenne de Mâcon)
- M. Thierry HEDOUIN, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)

**Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :**

- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Erik PLANCHE, TSDD, chef du CEI de Dardilly/Machézal
- M. Gérard PALLUIS, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Bernard MARIUTTI, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Camel BEKKOUCH, TSDD, responsable du secteur autoroutier au CEI de Saint-Priest
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, CEIA de Machezal
- Mme Myriam JUAN, SACDDCE, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne
- M. Serge FIALON, TSDD, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Franck LATOUR, TSDD, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, TSDD, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo DI NICOLA, TSPDD, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- M. Pierre-Eric JULIEN, TSPDD, chef du pôle exploitation au PC Hyrondelle
- M. Florian CHICHE, OPA Technicien niveau 2, chef du pôle maintenance au PC Hyrondelle
- M. Serge ZERBIB, OPA, gestionnaire de la flotte au district de Valence
- M. Lionel SONJON, TSPDD, chef du CEI Valence
- M. Thierry SEIGNOBOS, TSCDD, chef du CEI Montélimar
- M. Daniel DILAS, TSPDD, chef du CEI Roussillon

- M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, TSDD, chef du CEI de Roanne
- M. Christophe AUDIN, TSPDD, chef du CEI de Toulon-sur-Allier
- M. Jean-Claude VILATTE, TSPDD, chef du CEI Varennes
- M. Daniel FEUILLET, OPA, gestionnaire de flotte au district de La Charité-sur-Loire
- M. Christian MARTIN, TSPDD, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
- M. Christophe FALISSARD, TSDD, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
- M. Jean-Michel AUCLAIR, TSDD, chef du CEI de Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, TSCDD, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
- M. Denis BONNOT, OPA, gestionnaire de flotte au district de Mâcon
- M. François COGNET, TSDD, chef du CEI Paray-le-Monial
- M. Jean JULIENNE, TSPDD, chef du CEI de l'A38
- M. Jérôme MUIN, TSPDD, chef du CEI de Dijon
- M. Pierre-Jean DILIGENT, OPA technicien de maintenance au PC de Moulins
- M. Pascal RAOUL, TSDD, chef du CEI de Montceau-les-Mines
- M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel
- M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
- M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel
- M. Bernard PERRIER, TSCDD, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEIA d'Albertville
- M. Robert MARINO TSDD, adjoint au chef du CEI d'Aigueblanche
- M. Patrice TAILLARD TSCDD, chef du CEI de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, TSCDD, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Daniel MICHALLET, TSPDD, chef du CEI de Comboire
- M. Eric SAVE, chef d'équipe principal, coordonnateur ASP

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :

- **les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs**

- **les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.**

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (jusqu'au 31/01/2014) et chef du SREX de Lyon (à partir du 1/02/2014)
- Mme Elisabeth WATTEBLED, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable (à partir du 01/02/2014)
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ICTPE, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon (jusqu'au 31/01/2014)
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, ICTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, adjoint du chef de SIR, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, ICTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 02 janvier 2014

Pour le Préfet,  
Et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est par intérim,

Signé  
Yves DUPUIS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Extrait de l'Arrêté préfectoral n° 74 / 2014 Portant transfert d'autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs gérés par l'Association Tutélaire Montluçonnaise (ATM) et l'Association Tutélaire de Vichy et sa Région (ATIVER) à l'Association Tutélaire Nord Auvergne (ATNA)**

Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 2087/2010 du 28 juin 2010 concernant le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'ATM à Montluçon, 1 rue Pierre Brossolette est transférée à l'Association Tutélaire Nord Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 0 heure.

Article 2 : L'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 2088/2010 du 28 juin 2010 concernant le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'ATIVER à Vichy, 21 rue d'Alsace est transférée à l'Association Tutélaire Nord Auvergne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 0 heure.

Article 3 : Le siège social de l'Association Tutélaire Nord Auvergne est située 2 rue du Ressort 63100 Clermont-Ferrand. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration qui mettra à jour les statuts en conséquence.

Article 4 : L'Association Tutélaire Nord Auvergne est autorisée à exercer 920 mesures sur le département de l'Allier au titre du transfert d'autorisation de l'ATM et de l'ATIVER.

Article 5 : Cette autorisation est délivrée pour 15 ans à compter de la première autorisation. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être portée à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon 63033 Clermont Ferrand cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 8 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de l'Allier et Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux demandeurs et publié au recueil des

actes administratifs de la Préfecture de l'Allier en application des dispositions du III de l'article R.314-36 du code de l'action sociale et des familles.

Fait à Moulins, le 10 janvier 2014

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Serge BIDEAU

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

### **Extrait de l'Arrêté N ° 75/2014 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

#### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires de l'Allier, donne subdélégation de signature des délégations qui lui sont conférées par l'arrêté du Préfet n°2634/2013 du 11 octobre 2013 à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint, à compter du 15 janvier 2014.

#### **ARTICLE 2**

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de service et à leurs adjoints ou suppléants désignés dans le cadre de leurs attributions respectives.

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Florence DUFOUR	Chef du service Secrétariat des Affaires Générales	I A3 à I A13, I A16 I B2 I C1 – I C2
Nicolas SALVATORI	Adjoint au chef du service Secrétariat des Affaires Générales	I A6 à I A12, I A16 I B2 I C1 – I C2
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural	XVII à XXVI
Delphine DÉNIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural	XVII à XXVI
Nicolas VENTRE	Chef du service environnement	III A1 à III A3

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
		IX à XVI
Dominique LANCELOT – GUILHEN	Adjointe au chef du service environnement	III A1 à III A3 IX à XVI
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	II B3 II C V VII
Norbert COFFY	Adjoint au chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	II B3 II C V VII
Alain CROMBEZ	Chef du service logement construction durable	IV
Dominique BOFFETY	Suppléant du chef du service logement construction durable	IV
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires	VIII
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires	VIII

### ARTICLE 3

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de bureau suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Nicolas FILLARDET	Chef du bureau	V

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
	pilotage et animation de l'application des droits des sols	
Laurence MAGNIER	Chef du bureau – pôle ADS de Montluçon	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3
Pascale FORAUD	Chef du bureau – pôle ADS de Moulins – Yzeure	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3
Éliane GARNON	Chef du bureau – pôle ADS de Vichy – Cusset	V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3
Jean-Baptiste AUTISSIER	Chef du bureau transports et déplacements	II B3
Michèle DUFFAULT	Chef du bureau d'appui au réseau territorial	XXVII

#### **ARTICLE 4**

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux adjoints ou assimilés désignés suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Brigitte THEALLIER	Adjointe au chef du pôle ADS de Montluçon	V A1, V B1, V B2, V B3
Danièle PARIS	Adjointe au chef du pôle ADS de Moulins – Yzeure	V A1, V B1, V B2, V B3
Martine ARNAUD	Adjointe au chef du pôle ADS de Vichy – Cusset	V A1, V B1, V B2, V B3



**ARTICLE 5**

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux agents chargés de l'instruction en urbanisme suivant la liste et les domaines indiqués ci-dessous :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Maryline BERNARD	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Anne JULIEN	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Florence ROMANE	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Gilles CELLIER	Instructeur ADS – MONTLUÇON	V A1 – V B1
Marie-Christine FERRIERE	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Céline BORDAS	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Claude LAURENT	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Carole MEYNIEL	Instructeur ADS – MOULINS	V A1 – V B1
Sylvette VALNAUD	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1
Isabelle DEPALLE	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1
Nathalie ROBIN	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Guy BORNET	Instructeur ADS – VICHY	V A1 – V B1

#### **ARTICLE 6**

Le directeur départemental des territoires, donne subdélégation de signature à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint, à compter du 15 janvier 2014, et à Mme Florence DUFOUR, chef du service du secrétariat des affaires générales, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues à la section 2 de l'arrêté n°2634/2013.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DUFOUR, subdélégation est donnée à M. Nicolas SALVATORI, adjoint au chef du secrétariat des affaires générales.

#### **ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et à leurs adjoints ou suppléants suivants, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ;
  - les attestations de service fait ;
  - les pièces d'établissement des recettes de toute nature.

<b>Prénom NOM</b>	<b>Service</b>
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural
Delphine DÉNIER	Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durables des territoires
Norbert COFFY	Adjoint au chef de service aménagement et urbanisme durables des territoires
Alain CROMBEZ	Chef du service logement et construction durable

Dominique BOFFETY	Suppléant du chef de service logement et construction durable
Nicolas VENTRE	Chef du service Environnement
Dominique LANCELOT-GUILHEN	ADJOINTE AU CHEF DE SERVICE ENVIRONNEMENT
Jean-Claude CHAMPOMIER	CHEF Du service Mission transversale observatoire des territoires
Martine METENIER	Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires

## ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Dominique BARRAUD, chef du bureau de la logistique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour les programmes 333, 113 et 207, dans la limite de 30 000 € par opération ;

- M. Jean-Baptiste AUTISSIER, chef du bureau transports et déplacements, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques matérialisés par les bons de commande dans la limite de 1 000 € par opération.

- Mme Nathalie BRENIAUX, chef du bureau des finances, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour les programmes 333, 113 et 207, dans la limite de 30 000 € par opération ;

## ARTICLE 9

La signature des agents habilités, en vertu des articles ci-dessus, sera accréditée auprès des comptables assignataires des opérations de recettes et dépenses.

## ARTICLE 10

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2637/2013 du 11 octobre 2013.

**ARTICLE 11**

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 10 janvier 2014

Le directeur départemental des territoires

Signé

Armand SANSÉAU

**DEFENSEUR DES DROITS**



## **LE DÉFENSEUR DES DROITS,**

Vu la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits, et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2011-334 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits, et notamment son article 9 ;

Vu le décret du 23 juin 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BAUDIS en qualité de Défenseur des droits ;

Vu le décret n° 2011-904 du 29 juillet 2011 relatif à la procédure applicable devant le Défenseur des droits ;

Vu le décret n° 2011-905 du 29 juillet 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services du Défenseur des droits, et notamment son article 23.

### **DÉCIDE :**

Le délégué du Défenseur des droits exerce la délégation qui est confiée dans les conditions ci-après.

#### **Article 1**

Monsieur Christian DESBORDES est désigné en qualité de délégué du Défenseur des droits dans le département de l'Allier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, dans les conditions fixées par l'article 9 de la loi du 29 mars 2011 susvisée.

#### **Article 2**

En sa qualité de délégué du Défenseur des droits, il est chargé d'assurer l'accueil des réclamants et à ce titre :

- a) d'informer le public sur les compétences du Défenseur des droits, telles que définies à l'article 4 de la loi organique du 29 mars 2011 susvisée et, le cas échéant, de réorienter les demandes qui ne relèvent pas des compétences du Défenseur des droits ;
- b) d'analyser la recevabilité des réclamations qui lui sont soumises et, le cas échéant, d'indiquer les motifs pour lesquels il décide de ne pas donner suite à une saisine ;
- c) d'assister les réclamants dans la constitution de leur dossier lorsque le traitement de ce dernier relève du siège.

#### **Article 3**

Dans les limites de sa compétence territoriale, le délégué intervient dans les domaines listés aux 1°, 2° et 3° de l'article 4 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011, c'est-à-dire lorsqu'il est saisi :

- par toute personne physique ou morale qui s'estime lésée dans ses droits et libertés par le fonctionnement d'une administration de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public ;
- d'une situation mettant en cause les droits ou l'intérêt de l'enfant, hormis l'hypothèse où le délégué présume l'existence d'un danger ou d'un risque de danger pouvant appeler des mesures de protection, ou d'une situation présentant un degré de gravité ou d'urgence avéré. Le cas échéant, il procède à une transmission immédiate aux services du siège ;

- par toute personne qui s'estime victime d'une discrimination, directe ou indirecte, prohibée par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, ou par toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits se proposant par ses statuts de combattre les discriminations ou d'assister les victimes de discriminations, conjointement avec la personne s'estimant victime de discrimination ou avec son accord.

Lorsqu'il est saisi d'une réclamation au titre du 4° de la loi organique, c'est-à-dire sur un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité, le délégué n'est pas compétent pour en connaître. Il lui revient de la transmettre immédiatement aux services du siège.

#### Article 4

Lorsque la réclamation est recevable, le délégué est compétent pour proposer, engager et mettre en œuvre une procédure de résolution amiable, avec pour mission d'instaurer un dialogue entre les parties et de trouver un accord sur le litige qui les oppose.

Les autres modalités d'action que la loi confère au Défenseur des droits ne font pas l'objet d'une délégation auprès des délégués.

#### Article 5

Dans l'objectif d'appréhender au mieux le différend qui lui est soumis et de pouvoir proposer les moyens d'une résolution amiable, le délégué peut solliciter auprès des parties la communication d'informations orales ou écrites.

Les personnes physiques ou morales mises en cause doivent faciliter l'accomplissement de leur mission.

#### Article 6

En cas de refus de la part d'une ou des deux parties de donner suite à la proposition de résolution amiable ou de communiquer les éléments nécessaires à cette dernière, le délégué peut transmettre la réclamation au siège en vue de la mise en œuvre des pouvoirs d'instruction conférés au Défenseur des droits.

#### Article 7

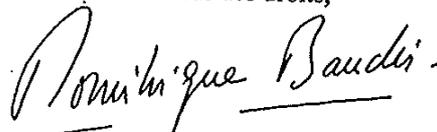
A la demande du Défenseur des droits, et sous la responsabilité des services du siège, le délégué peut mener des actions de communication et d'information concernant les différents domaines de compétence de l'Institution, en application de l'article 34 de la loi organique susvisée.

#### Article 8

Le délégué du Défenseur des droits exerce sa mission dans le respect des règles déontologiques fixées par l'Institution qui ont été portées à sa connaissance lors de sa désignation. Il est astreint au secret professionnel.

Fait à Paris, le 27/12/2013

Le Défenseur des droits,



Dominique Baudis